



Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
de Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Daillens, Bettens, Bournens et Sullens
1303 Penthaz

Penthaz, le 21 septembre 2022

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
1303 PENTHAZ

Préavis du Comité Directeur N° 2/2022 relatif au budget 2023

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, nous avons le plaisir de vous soumettre le budget de notre Association pour l'année 2023.

Le résultat suivant vous est proposé pour 2022 :

Recettes	Fr.	1'824'500.00
Dépenses	Fr.	1'148'200.00
Résultat		
Avant amortissement. /.	Fr.	676'300.00
Amortissement	Fr.	664'850.00

Résultat après amortissement	Fr.	11'450.00
------------------------------	-----	-----------



Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
de Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Daillens, Bettens, Bournens et Sullens
1303 Penthaz

PREAMBULE

Le Comité de direction de l'AIEE a pris la décision de reconduire les taxes actuelles pour l'année 2023, à savoir :

CHF 1.20 le m³ d'eau

La taxe fixe basée sur la valeur ECA est de 0.35 o/oo.

Pour ce qui est de la consolidation de nos emprunts, nous travaillons toujours sur du long terme, puisque certains emprunts se termineront en 2037, mais également à court sur des durées ne dépassant pas 6 mois, du fait d'une relève des taux.

Frais Administration-Vacations

Nous nous retrouvons dans la même optique que le budget précédent et avons réajuster les frais de vacations du Conseil intercommunal.

Personnel Administratif et Exploitation

Nous avons tenu compte d'une augmentation sur le coût de la vie et une réadaptation du salaire pour les passages du week-end concernant nos responsables de Step.

Matériels d'exploitation

Ajustement du budget en fonction de l'année précédente et de l'usure du matériel.

Eau

Pour rappel nous utilisons de l'eau industrielle en lieu et place de l'eau du réseau.

Gaz

Au vu de la situation actuelle du marché, nous avons tenu compte d'une hausse de celui-ci.

Electricité

Nous avons fait de même que le Gaz.

Honoraires et Prestations de services

Assurances, impôts ECA. Un ajustement a été fait pour 2023.



Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées
de Cossonay, Penthaz, Penthalaz, Daillens, Bettens, Bournens et Sullens
1303 Penthalaz

Intérêts de la dette

L'évolution des taux du marché font que le court terme passe de -0.05 à 0.48% pour 6 mois.

Amortissements des installations

Lors du précédent exercice, nous vous avons informé que depuis 2022, nous allons tenir compte de l'amortissement du nouveau digesteur et les travaux de la Stap des câbleries à Venoge-Parc.

Encaissement des taxes

Le chiffre a été déterminé en fonction des encaissements des années précédentes.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIEE

1. vu le préavis du Comité de direction N° 02/2022 relatif au budget 2023.
2. ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire.
3. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- d'adopter le budget du Comité de direction pour l'année 2023 tel que présenté.

Association intercommunale
pour l'épuration des eaux usées
Cossonay-Penthaz-Penthalaz-Daillens-Bettens-Bournens-Sullens

Le Président

C. Moinat

Le Secrétaire

B. Augsburger

DEPENSES

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Frais Administration-Vacations			
3003 Conseil Intercommunal-Vacation	5'600.00	3'300.00	5'580.00
3003.1 Comité de direction	12'000.00	12'000.00	12'418.00
3003.1 Chantier	5'000.00	5'000.00	2'730.00
3003.11 Passage Step	1'200.00	1'000.00	1'110.00
3003.12 KM Auto	4'000.00	4'000.00	4'000.00
3003.13 Séances diverses	7'000.00	7'000.00	4'730.00
3003.2 Commission de taxation	500.00	500.00	0.00
3003.3 Commission de recours	100.00	100.00	0.00
3003.4 Commission de gestion	500.00	500.00	520.00
3003.5 Commission des finances	500.00	500.00	150.00
3003.6 Commission technique	500.00	500.00	0.00
	36'900.00	34'400.00	31'238.00
Personnel Adm. et Exploitation			
3011 Prestations comptables	27'600.00	24'000.00	24'000.00
3011.1 Salaires Opérateurs	172'000.00	172'000.00	164'000.50
3030 Retenues AVS, AC	25'000.00	24'300.00	21'218.15
3040 Caisse de Pension	27'000.00	27'000.00	25'566.00
3050 Assurances Accident, Mal.etc	12'000.00	12'000.00	9'751.65
	263'600.00	259'300.00	244'536.30
Indemnisation et Rbt Frais			
3069 Frais divers des commissions	300.00	300.00	0.00
3091 Frais de formation	3'000.00	5'000.00	0.00
	3'300.00	5'300.00	0.00
Frais de bureau			
3101 Matériel de bureau, informatique	5'000.00	5'000.00	3'200.30
3102 Journaux, documentations	400.00	400.00	190.35
	5'400.00	5'400.00	3'390.65
Matériels d'exploitation			
3114 Fournitures et mat.exploitation	22'000.00	30'000.00	19'974.70
	22'000.00	30'000.00	19'974.70
Achat, Eau, Energie, Combustible			
3121 Eau	6'000.00	6'000.00	3'116.15
3122 Gaz	30'000.00	30'000.00	24'252.00
3123 Electricité	130'000.00	120'000.00	125'416.20
3124 Combustible, lubrifiants	2'000.00	2'000.00	1'085.05
	168'000.00	158'000.00	153'869.40
Autres Fournit. & Marchandises			
3133 Chlorure ferrique	32'000.00	27'000.00	29'246.95
	32'000.00	27'000.00	29'246.95
Entretien			
3141 Réparation et entretien	90'000.00	90'000.00	94'613.35
3141.1 Entretien Canalisation	70'000.00	50'000.00	73'493.55
3141.2 Contrat d'entretien	30'000.00	30'000.00	26'252.20
	190'000.00	170'000.00	194'359.70
Traitement des boues			
3162.1 Transport des boues	27'000.00	30'000.00	25'547.70
3162.2 Déshydratation des boues (Floculents)	55'000.00	45'000.00	37'560.95
3162.3 Incinération des boues	130'000.00	150'000.00	120'429.00
3162.6 Traitement des MP	70'000.00	70'000.00	40'395.45
	282'000.00	295'000.00	223'933.70
Honoraires et Prest.Services			
3181 Timbres, Affranchissements	2'000.00	2'000.00	1'692.80
3182 Téléphones, Adsl, etc.	2'500.00	2'500.00	2'470.50
3183 Frais bancaires	1'500.00	2'000.00	1'180.60
3184 Frais de poursuites	500.00	500.00	279.15
3185 Gestion surveillance	6'000.00	10'000.00	0.00
3186 Assurances, Impôts et ECA	20'000.00	26'000.00	19'522.00
3189 Frais divers	20'000.00	18'000.00	20'496.55
3189.1 Charges d'exercice antérieur	0.00	0.00	8'259.15
	52'500.00	67'000.00	53'900.75
REPORT	1'055'700.00	1'045'400.00	954'448.95

A.I.E.E.

BUDGET 2023

DEPENSES	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
REPORT	1'055'700.00	1'045'400.00	954'448.95
Intérêt dette	92'500.00	84'080.00	86'096.35
3220 Intérêts bancaires	92'500.00	84'080.00	86'096.35
Amortissements Installations	664'850.00	669'908.00	609'940.00
3300 Amortissements prévus	664'850.00	669'908.00	609'940.00
TOTAL DES DEPENSES	1'813'050.00	1'799'388.00	1'650'485.30

A.I.E.E.

BUDGET 2023

RECETTES

	Budget 2023	<i>Budget 2022</i>	<i>Comptes 2021</i>
Taxe d'épuration			
6000 Encaissements des Taxes	1'750'000.00	1'720'000.00	1'730'179.50
6000.1 Facturation aux communes	22'000.00	27'000.00	21'252.00
6000.2 Facturation Biogaz	42'000.00	40'000.00	42'516.05
6000.3 Encaiss., Frais Poursuites	500.00	500.00	599.00
6002 Recettes diverses	10'000.00	17'000.00	9'439.80
6003 Intérêts créanciers	0.00	0.00	0.00
6004 Produits exercices antérieurs	0.00	0.00	1'673.10
	1'824'500.00	1'804'500.00	1'805'659.45

TOTAL DES RECETTES

1'824'500.00

1'804'500.00 1'805'659.45

A.I.E.E.

BUDGET 2023**RESULTAT D'EXPLOITATION**

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
<u>Avant Amortissement</u>			
RECETTES	1'824'500.00	1'804'500.00	1'805'659.45
DEPENSES	1'813'050.00	1'799'388.00	1'650'485.30
Résultat / bénéfice	11'450.00	5'112.00	155'174.15
3800 Attribution réserve	0.00	0.00	150'000.00
Reprise des réserves			0.00
Pertes sur factures	0.00	0.00	15.29
Amortissement supplément	0.00	0.00	0.00
RESULTAT FINAL	11'450.00	5'112.00	5'158.86

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES**
COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ-DAILLENS-BETTENS-BOURNENS-SULLENS

Au Conseil Intercommunal
1303 Penthaz

Penthaz, le 11 octobre 2022

**Rapport de la commission des Finances sur le préavis du Comité de Direction
N°2/2022 relatif au budget 2023**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La commission des finances composée de :

Madame Corinne Borgeaud, commune de Penthalaz,
Madame Elisabeth Clément, commune de Cossonay
Madame Laurence Larghi, commune de Bettens,
Monsieur Claude Herren, commune de Daillens,
Monsieur Sébastien Thiebaud, commune de Sullens,

s'est réunie dans les locaux de l'AIEE, le 11 octobre dernier, en présence de l'ensemble des membres du CODIR, Messieurs Claude Moinat, Philippe Gerhard, René Nicolet, et Bernard Augsburger.

La commission des finances remercie le CODIR pour sa disponibilité et la clarté des informations transmises.

Les commentaires de la commission sont les suivants :

Matériels d'exploitation :

Le poste matériel d'exploitation a été réajusté à la hausse. Il s'agit principalement du matériel pour le remplacement des pièces d'usure.

Achat, eau, énergie, combustible :

Le poste combustible a été laissé à 30'000 CHF suite à un entretien avec le fournisseur Holdigaz. En effet, le gaz acheté coûtera plus cher, mais le gaz produit sera potentiellement vendu plus cher. L'AIEE espère néanmoins que l'un compensera l'autre, mais rien n'est certain.

Une hausse de 30 à 35% a été prise en compte pour la facture d'électricité. Les informations reçues entretemps par l'AIEE indiquent que la facture d'électricité sera plutôt de l'ordre de 155'000 CHF. Vu l'incertitude qui pèse sur les approvisionnements en énergie (gaz et électricité), les montants payés pourraient varier fortement, ce qui impacterait ce poste.

Le chlorure ferrique sera fourni par une nouvelle entreprise et coûtera un peu plus cher.

Entretien :

Ce poste a été augmenté car de nouveaux contrats d'entretien ont été contractés sur des installations qui n'en avaient pas.

Traitement des boues :

Pour le poste traitement des boues, ce n'est pas facile d'estimer le montant à mettre au budget car cela dépend des stocks de floculent et de de la période de l'année où est faite la commande. Pour le traitement des micropolluants, le charbon actif sera augmenté l'année prochaine de 1.85 CHF à 2.58 CHF le kilo de charbon. Il est à noter que la STEP en utilise en moyenne 20'000 kg par année.

Intérêt dette :

L'emprunt à -0.05% a été renouvelé à 0.48% pour 6 mois. Les emprunts n'ayant pas été tous consolidés, ils sont renouvelés pour des périodes à court terme.

Au final, le total des dépenses budgétées pour 2023 est de 1'813'050 CHF, montant qui doit être financé par les taxes d'épuration. Le comité estime que les revenus de la taxe d'épuration resteront stables. Le résultat après amortissement présente donc un résultat de 11'450 CHF.

Tous ces éléments permettent de maintenir pour 2023 le prix du m³ d'eau épuré à 1.20 CHF et la taxe sur la valeur ECA à 0.35 o/oo.

En conclusion et au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de bien vouloir voter les conclusions du rapport qui ne diffèrent pas de celles du Comité de Direction, à savoir :

Le Conseil de l'Association intercommunale du SDIS Gros de Vaud,

- **Vu** le préavis du Comité Directeur n°02-2022 du 21 septembre 2022,
- **Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet,
- **Considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le préavis tel que présenté.

Au nom de la Commission :

Madame Corinne Borgeaud,
Madame Elisabeth Clément,
Monsieur Claude Herren,
Monsieur. Sébastien Thiebaud,
Madame Laurence Larghi, rapporteur